

Cadre réservé à l'Office de Tourisme

Adhésion reçue le :

Enregistrement fait le :

## BULLETIN ADHESION 2023 SECLIN MELANTOIS TOURISME



Je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical m'interdisant la pratique de la balade et **m'engage à être convenablement chaussé** pour les sorties auxquelles je participerai. J'accepte d'être pris en photo pouvant être publiées dans le cadre des activités de l'Office de Tourisme.

## **ADHESION ANNUELLE (Janvier à Décembre)**

SECLIN, HOUPLIN-ANCOISNE, NOYELLES-LEZ-SECLIN, EMMERIN, GRUSON, PERONNE EN MELANTOIS, BOUVINES, FRETIN, BAUVIN, ALLENNES-LES-MARAIS, VENDEVILLE, TEMPLEMARS: 12€ / personne

Autres communes : 17€ / personne **NOM** NOM: Prénom Prénom: Téléphone **Portable** Courriel Pour les personnes qui souhaitent recevoir par e-mail : Le plus lisiblement possible Adresse Code postal Ville Ordre du chèque : OFFICE DE TOURISME DE SECLIN Nombre de personnes Tarif / personne Règlement Chèque **Espèce** Carte Seclin et communes 12 euros partenaires **Autres communes** 17 euros Fait à le Signature Mention manuscrite : Lu et approuvé Les voyages, séjours, week-end s'adressent uniquement aux adhérents de l'Office de Tourisme (loi 92-645 du 13 Juillet 1992) Je consens à la collecte et au traitement de mes données personnelles par l'Office de Tourisme. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de

rectification aux données vous concernant.

par:

par:

n° chèque: